

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 95 (1969)  
**Heft:** 16

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

le moteur n'en conserve pas moins toute sa manœuvrabilité.

Grâce à la suralimentation à pression constante, les volets d'échappement rotatifs montés entre les cylindres et les turbines ont pu être abandonnés, ce qui augmente la sécurité d'exploitation et simplifie la surveillance. Le piston a été quelque peu allongé, afin de pouvoir fermer les lumières d'échappement au point mort haut.

Vers la fin de 1970, toute la gamme actuelle des moteurs RD, à l'exception des moteurs RD 44, sera

construite conformément à l'exécution du moteur RND 105, de telle sorte qu'à partir de cette date, un choix complet de moteurs RND sera disponible pour des puissances allant de 5000 à 48 000 ch. Après quelques modifications, ce nouveau type de moteur se prête également à l'exploitation en service stationnaire, c'est-à-dire à l'entraînement d'alternateurs.

Adresse de l'auteur :

G. Wolf, Sulzer Frères S.A., Winterthour.

## CARNET DES CONCOURS

### Groupe scolaire des Bergières à Lausanne

Le concours d'idées ouvert par la Municipalité de Lausanne en automne 1968 pour la construction aux Bergières d'un groupe scolaire de 52 classes avait abouti en janvier 1969 à l'attribution de huit prix et à l'achat des deux projets classés neuvième et dixième.

Conformément au règlement du concours, les auteurs des quatre premiers projets primés ont été invités à fournir chacun un avant-projet plus développé, en tenant compte des diverses appréciations et remarques contenues dans le rapport du jury ainsi que de quelques modifications apportées au programme (construction d'une salle omnisports et aménagement d'une piscine, notamment).

Ces quatre auteurs ont tous accepté le mandat qui leur était proposé. Ce sont :

- Atelier des architectes associés AAA, assisté de M. Jean-Claude Piguët, ingénieur.
- M. Jean-Pierre Desarzens, architecte SIA, et ses collaborateurs Hubert Curchod et Catherine Heer, assistés de MM. Yokoyama, Jean-Pierre Carroz et Willy Kung, ingénieurs.
- MM. J. P. Lavizzari, architecte SIA, R. Guidetti et J. Boever, architectes SIA, assistés de MM. Bernard Janin et Tell Girard, ingénieurs.
- M. Bernard Vouga, architecte SIA, en association avec M. Marx Lévy, assistés de M. Jean-Pierre Gonthier, ingénieur.

Les quatre avant-projets ont été déposés le 17 juin 1969.

Conformément au règlement adopté par la Municipalité, ces quatre avant-projets ont été appréciés par une commission d'experts dont la composition était identique à celle du jury désigné pour le concours en première étape, à savoir :

- M. Georges Jaccottet, directeur des Ecoles, président.
- M. Alberto Camenzind, architecte SIA, FAS, Zurich.
- M. Roger Gfeller, chef du Service des écoles primaires.
- M. Claude Grosgrain, architecte SIA, Genève.
- M. Henry Hentsch, chef du Service des écoles secondaires et professionnelles.
- M. Marcel Maillard, architecte SIA, Lausanne.
- M. Bernard Meuwly, architecte SIA, FAS, chef du Service des bâtiments.
- M. Georges Michaud, directeur du Collège secondaire de Bèthusy.
- M. Paul Aubert, ancien inspecteur scolaire, suppléant.
- M. Théo Waldvogel, architecte SIA, chef du Service des bâtiments de la Ville de Neuchâtel, suppléant, remplaçant M. Etienne Porret, excusé.

En outre, M. Jean Petignat, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, a été adjoint à la commission ci-dessus en qualité d'ingénieur civil expert.

La commission d'experts s'est placée principalement à trois points de vue : 1) analyse urbanistique et architecturale ; 2) analyse fonctionnelle ; 3) analyse des structures et économie des projets.

Ces avant-projets devaient être étudiés en tenant compte des directives mises au point, sur l'initiative de la Commune de Lausanne, par le *Centre de rationalisa-*

*tion et d'organisation des constructions scolaires (CROCS)*. A ce propos, la commission d'experts a constaté que, grâce au travail préalable fourni par les services techniques de cette commune, une nouvelle méthode a pu être appliquée avec succès pour la recherche d'une bonne solution en vue de la réalisation d'un important groupe scolaire et que cette méthode, qui consiste dans l'application d'un système technique uniforme (CROCS), conduit à une rationalisation du bâtiment, sans pour autant entraver la liberté de composition urbanistique et architecturale. Les experts ont en outre relevé que les conséquences économiques en seront avantageuses et ils se sont plu à souligner que les architectes invités à présenter les quatre avant-projets pour le groupe scolaire des Bergières ont fourni un remarquable effort et présenté des études de haute qualité.

Suivant le préavis unanime de la commission d'experts, la Municipalité de Lausanne a décidé de confier à MM. Bernard Vouga et Marx Lévy, assistés de M. Jean-Pierre Gonthier, ingénieur, le mandat d'établir le projet définitif du groupe scolaire des Bergières et de procéder à son exécution.

Rédaction : F. VERMEILLE, ingénieur

### DOCUMENTATION GÉNÉRALE

(Voir page 5 des annonces)

### DOCUMENTATION DU BATIMENT

(Voir pages 3 et 6 des annonces)

## INFORMATIONS DIVERSES

### Canalisations en PVC dur GRESINTEX dans les viaducs de Chillon

(Voir photographie page couverture)

Des canalisations en matière plastique GRESINTEX assurent l'écoulement des eaux de surface des viaducs de Chillon, depuis les grilles en bordure du pont jusqu'aux sorties noyées dans les piles.

Les introductions des eaux de surface se font tous les 24 m environ par des tuyaux de  $\varnothing$  100 mm, mis en place lors de la préfabrication du voussoir. L'arrivée des eaux se fait dans des bacs de décantation, d'où elles sont acheminées vers les collecteurs GRESINTEX, posés à l'intérieur du viaduc et fixés, avec des colliers, contre les parois du caisson central. La longueur totale des collecteurs et raccords est d'environ 6000 m, pour des diamètres allant de 100 à 300 mm.

Pour cette réalisation a été appréciée la légèreté du matériau et, partant, la facilité de manutention permettant d'introduire les tuyaux dans le caisson central, de les répartir sur la longueur du viaduc et de les poser sans qu'un outillage important soit nécessaire. D'autre part, chaque élément GRESINTEX de 6 m étant muni d'un manchon de dilatation, la canalisation peut absorber des variations longitudinales importantes.

Ces caractéristiques imposent de plus en plus les tuyaux en PVC pour l'exécution des canalisations d'eaux pluviales des ponts et viaducs.

Bureau technique : Piguët, ingénieurs-conseils S.A., Lausanne

Entreprise : Consortium des Viaducs de Chillon  
P. Chapuisat, ingénieur, et Dentan Frères S.A., Lausanne

Fournisseur GRESINTEX : Canalisations Plastiques S.A., Lausanne